

## **Convention trottinette électrique**

### **1. En toute sécurité :**

- ✓ Nos balades sont accompagnées par un guide
- ✓ Prise en main de la trottinette avant le départ
- ✓ Le port du casque, de gants et d'un gilet rétro réfléchissant sont obligatoires et fournis par nos soins
- ✓ Les trottinettes sont bridées à 25 km/h
- ✓ Balades selon conditions météo. Nous consulter

### **2. Informations utilisateurs :**

- ✓ Chaque utilisateur devra être âgé de plus de 14 ans et mesurer au minimum 1.40 mètres (autorisation parentale obligatoire pour les mineurs non accompagnés). Les parcours sont accessibles à tous.
- ✓ Être en bonne condition physique et ne souffrir d'aucune contre-indication médicale à la pratique du sport.
- ✓ Chaque utilisateur devra peser au maximum 110 kg (selon normes constructeur).
- ✓ + 15 minutes pour la remise de l'équipement, les consignes de sécurité et la prise en main de la trottinette.

### **3. Consignes pour une conduite responsable :**

- ✓ Respect des consignes du guide avant et pendant la balade
- ✓ Respecter les distances de sécurité
- ✓ Rouler avec prudence, garder le contrôle de la vitesse et de la trajectoire de la trottinette
- ✓ Circuler en file indienne, ne pas zigzaguer et doubler
- ✓ Être poli et courtois avec les autres usagers , être respectueux de l'environnement
- ✓ Les randonneurs, vététistes et cavaliers sont toujours prioritaires

### **4. Equipement à prévoir :**

- ✓ Port d'une tenue adaptée et une bonne paire de baskets, chaussures fermées – Obligatoire
- ✓ Une bouteille d'eau
- ✓ Une paire de lunettes de soleil, crème solaire

### **5. Caution :**

- ✓ Un montant de 650€ vous sera demandé sous forme de chèque ou espèces, elle sera restituée à la fin de la location, sous réserve des modalités citées dans le contrat de location. Nous ne prenons pas les CB. Toute casse matérielle sera donc à la charge du conducteur

### **6. A noter :**

- ✓ Tous comportements abusif, imprudent entraînera l'arrêt de la sortie, sans remboursement. La Trott est un engin à moteur soumis au code de la route et assurées
- ✓ Votre responsabilité en cas de chute ou de mauvaise utilisation incombe au conducteur, et non à l'accompagnateur ou à l'entreprise
- ✓ Si les dommages venaient à subvenir du fait d'une mauvaise utilisation, les frais de remise en état seront à la charge de l'utilisateur
- ✓ Une caution vous sera demandée avant le départ